



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/158

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO / SCI SEMIC
DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE - TECHNOPOLE
BORDEAUX MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184218-2018_158-DE

SLOW

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 10 décembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018

Le 18 décembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20181218-2018_158-DE

N°2018/158

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO / SCI SEMIC
DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE - TECHNOPOLE
BORDEAUX MONTESQUIEU**

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;
Vu l'avis des domaines 2017-081V0030 du 26 janvier 2017 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;
Vu l'avis de la commission développement économique du 30 mai 2017 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017/104 du 27 juin 2017 concernant la vente du lot 22 à la société EMSPROTO – SCI SEMIC ;
Vu la délibération complémentaire du Conseil Communautaire n°2018/69 du 29 mai 2018 concernant la vente du lot 22 à la société EMSPROTO – SCI SEMIC ;
Vu l'avis de la commission DEVECO du 4 décembre 2018 ;
Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 27 juin 2017, puis le 29 mai 2018 en vue de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à la société EMSPROTO.

Un compromis de vente a été signé le 3 août 2017 et un permis de construire a été accordé le 22 novembre 2017 mais une demande de permis modificatif a été faite le 4 avril dernier et cette dernière a été refusée.

L'économie du projet ayant été modifiée, un nouveau permis de construire a été déposé et accepté le 5 octobre dernier.

Le financement de l'opération étant réalisé par un crédit bailleur et l'acte de vente authentique ne pouvant être signé avant le 15 décembre 2018 comme le prévoyait la dernière délibération, il est proposé au conseil communautaire de proroger la délibération 2018/69 en vue de signer l'acte authentique de vente au plus tard le 15 juin 2019.

Rappel de l'activité :

L'entreprise EMSPROTO a été créée en 2014, elle est spécialisée dans l'assemblage de prototypes de cartes électroniques sur une offre nouvelle génération 100 % en ligne.

EMSPROTO utilise les dernières technologies du web et de la production pour assurer les prestations les plus complexes (en particulier avec l'intégration de composants miniatures) dans des **délais ultras courts** et avec une **qualité** équivalente aux chaînes de montage automobile.

Recette attendue : 288 050 € HT

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20184218-2018_158-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/158

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO / SCI SEMIC
DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE - TECHNOPOLE
BORDEAUX MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide
 - de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à EMSPROTO à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour la réalisation et/ou le financement de l'opération; d'effectuer cette cession de 8 230 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 288 050 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI ;
 - de fixer la signature de l'acte authentique au plus tard le 15 juin 2019.
- Autorise le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement